

REGLEMENTS DU TROPHÉE ASSRH

1. CONCOURS

L'Association Suisse des Rallyes Historiques organise, pour la saison de sport automobile 2022, le « Trophée ASSRH », ci-après appelé le trophée.

2. BASE

Le trophée sera assujéti aux lois, clauses et décisions sportives, auxquelles chaque concurrent et conducteur se soumettra lors de son inscription :

- a. Décisions et clauses ASS et CSN
- b. Clauses mises au concours et éventuellement clauses d'expulsion de l'organisateur
- c. Règlement d'organisation et règlement des rallyes CSN
- d. Clauses anti-dopage NADA

3. AUTORISATION DE PARTICIPATION

Sont autorisées à participer au trophée, toutes les voitures admises aux rallyes du calendrier. Les conducteurs doivent être en possession d'une licence valable.

Les voitures de catégorie « classic » ou en possession d'un PTN (*passport technique national*) sont également intégrées au trophée.

Les pilotes ou navigateurs étrangers sont autorisés à participer au trophée s'ils sont membres actifs de l'association.

4. DEVOIR DU PARTICIPANT

La participation au trophée ne dispense pas de l'inscription indépendante et opportune aux différentes manifestations.

5. INSCRIPTION

Les frais d'inscription pour la participation au trophée sont inclus dans la cotisation de membre « actif ».

6. PUBLICITE

Les membres actifs s'engagent à apposer visiblement des autocollants de l'association et des sponsors du trophée sur leur véhicule, autant pendant l'entraînement que pendant la course. En cas de non-observation de cette règle, aucun point ne sera attribué et une revendication de prix sera rejetée.

7. MANIFESTATIONS

La liste des manifestations inscrites au calendrier particulier du trophée fait foi.

8. ATTRIBUTION DES POINTS

L'attribution des points se fera selon les barèmes du règlement particulier ASS de la Coupe suisse des rallyes historiques et le règlement suisse des rallyes. Le nombre d'épreuves biffées suit également ces règlements.

9. CATEGORIES

Les pilotes participant au trophée seront classés en 4 groupes :

- a. Gr.4 / A / B
- b. Gr.1 / 2 / 3 / N
- c. Navigateur (toutes classes confondues)
- d. VHRS

La catégorie de la voiture sera fixée par l'association en fonction du PTH et de la revendication du pilote. Toute réclamation concernant l'attribution des points ou la catégorie d'un véhicule doit être adressée par écrit à l'Association Suisse des Rallyes Historiques, qui statuera et renverra, le cas échéant, le sujet à l'assemblée générale.

10. EXCEPTION

FORD ESCORT MK2 : faisant suite aux modifications acceptées puis retirées par la FIA, les modèles de la série 2 de la fiche FIA « 5566 » sont autorisés à conserver les modifications qui ont été retirées en 1976 (*Liste dans le Bulletin FIA 1976*)

11. COPILOTES

Les copilotes feront l'objet d'un trophée séparé ; le classement se fera selon le système de points décrit au point 8. Un copilote peut accumuler des points avec des pilotes différents dans des catégories différentes. Le copilote se voit créditer des points reçus par son pilote.

12. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu à la fin de la saison. La date fait partie du calendrier officiel. La participation est une question d'honneur pour chaque participant. Les prix en espèces et en nature ne seront pas envoyés. En cas d'exception fondée, il est possible qu'un remplaçant, muni d'une procuration, puisse recevoir les prix en espèces.

13. CALENDRIER 2022

Critérium Jurassien	8-9 avril
Rallye du Chablais	2-4 juin
Rallye des Bornes	17-18 juin
Rallye d'Autun	18-20 août
Rallye du Mont-Blanc	8-10 septembre
Rallye du Tessin	23-24 septembre
Rallye du Valais	16-18 octobre
Remise des prix	26 novembre